



SAINT NAZAIRE DE PEZAN
Doct. de la commune
Place de la République
34400 ST NAZAIRE DE PEZAN
04.67.73.05.80
maire@saintnazairedepezan.fr

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
REUNION PUBLIQUE DU 12 FEVRIER 2024

Membres présents :

Messieurs

CALVET C., ROUX JM., BERLIET Y.,
PALANQUE G., SULTANA M.

Mesdames

LOUIS J., CAPO M., MENDEZ S., MAIRE E., CREDEVILLE A

Membres Absents représentés :

Mr GARCIA L a donné son pouvoir à Mme LOUIS J

Mme ATTSTRÖM K a donné pouvoir à Mr BERLIET Y

Membre Absent :

Mr ALBEROLA Y, TREVILLOT G. Mr DURON B.,

Date de la convocation : 8 Février 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 précises,

Mr **ROUX Jean Michel** est proposé comme secrétaire de séance ; Il est élu à l'unanimité pour assurer le secrétariat de la séance.

Lecture est faite alors du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent en date du 13 novembre 2023.

Celui-ci est adopté et signé par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Intervention de Mr MARTIN Eric SYMBO concernant les travaux sur les digues
- 2 - Personnel service technique
- 3 - Régie Cantine Garderie, élévation de l'encaisse
- 4 - Information MANITOU
- 5 - Divers

1 - Intervention de Mr MARTIN Eric SYMBO concernant les travaux sur les digues

Monsieur le Maire présente Mr Eric MARTIN, chargé d'opérations au SYMBO. Monsieur MARTIN est venu intervenir lors de cette séance de conseil municipal afin de présenter les projets de travaux de sécurisation de la digue classée du DARDAILLON. La partie de la digue concernée par ces travaux s'étend depuis le déversoir sur une longueur d'environ 1.5 km jusqu'à 100 mètres après la confluence du chemin des Bosques.

Les propriétaires de la digue classée sont :

- Le SYMBO pour la majeure partie,
- La commune pour la partie chemin des Bosques, et le Pont de la rue du Lavoir
- Le Département pour la partie coupant le CD 110.

Le Gestionnaire est le SYMBO auquel sont dévolues des obligations règlementaires telles que l'entretien et la sécurisation.

Depuis la dissolution du SIATEO, au 1^{er} janvier 2020, les compétences GEMAPI ont été réparties entre les EPCI concernées par l'entretien de cette digues (Lunel AGGLO et L'agglo de l'étang de l'Or) qui ont à leur tour délégué cette compétence GEMAPI au SYMBO.

Dans le cadre de ce programme de sécurisation, plusieurs solutions ont été évoquées pour trouver le meilleur système d'endiguement possible.

Suite à une procédure de marché, le bureau d'études EGIS est chargé de l'étude préliminaire du projet. Au terme de cette étude préliminaire, une solution technique a été retenue fin juin 2023. Le schéma retenu vise à protéger de la crue du Dardaillon sur le territoire du Village et une partie des terres de St Just jusqu'à la confluence du canal de Lunel ;

Une enquête publique aura lieu dans le courant du 4^{ème} trimestre 2024 pour un démarrage des travaux prévu fin 2025.

Concernant le financement de ces travaux, Lunel Agglo financera 20% du projet et des aides de l'Etat et du Fond Vert viendront compléter le montant des aides à hauteur des 80% restant. Le conseil municipal prend acte de cette information.

2 - Personnel service technique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le service technique, composé de seulement 3 agents à temps plein a du mal à fonctionner depuis le départ de Mr LEBOEUF Patrick.

En effet, du fait les congés, des absences ponctuelles, des visites médicales les agents sont souvent au nombre de 2 et cela ne suffis pas pour effectuer toutes les tâches qui leur sont demandées.

Il propose donc d'embaucher un agent supplémentaire en CDD pour 20h hebdomadaires sur une durée de 6 mois dans l'immédiat.

Cela représente une dépense pour la commune sur le poste des charges de personnel mais cette embauche évitera d'avoir recours à l'intervention souvent plus onéreuse d'entreprises pour effectuer certains travaux d'entretien dans le village.

Madame CAPO et Mr PALANQUE rappelle que lors du vote du budget précédent il avait été demandé de réduire l'effectif afin de réaliser des économies et demande si cette embauche est raisonnable aux vues du budget.

Monsieur le Maire précise que cette dépense s'élève à environ 18 000 € par an et reste supportable par la commune.

Il demande donc au conseil de se prononcer sur l'embauche d'un agent en CDD dans les conditions énoncées ci-dessus.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'embauche d'un agent en CDD pour 20 heures par semaine pour une durée initiale de 6 mois.
- Charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches s'y afférents.

3 - Régie Cantine Garderie, élévation de l'encaisse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la création de la régie Cantine le niveau de l'encaisse (montant maximum autorisé sur le compte de la régie) avait été fixé à 1200.00 € car il s'agissait d'une petite régie avec peu d'encaissements.

A ce jour, cette régie a pris de l'importance et il est devenu nécessaire d'élever le niveau de l'encaisse afin de le porter à 5000.00 €.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal s'il accepte cette décision.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité d'élever le niveau de l'encaisse pour la régie cantine garderie à 5000.00 €
- Charge Monsieur le Maire d'en faire effectuer toutes les démarches s'y afférent.

4 - Information MANITOU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'achat en 2023 d'un Manitou afin de remplacer l'ancien étant devenu obsolète et n'étant plus aux normes vis-à-vis de la sécurité.

Pour rappel, ce Manitou avait été acheté pour un montant TTC de 24 000.00 € à l'entreprise GLIOZZO.

A l'usage, les agents techniques se sont rapidement rendu compte que cet engin ne répondait pas aux attentes du service car n'offrait pas la possibilité d'y adapter un godet, entre autres.

D'autre part, suite à la visite de contrôle annuel effectuée par l'entreprise QUALICONSULT, un certain nombre de problèmes sont ressortis et ont mis l'engin à l'arrêt en attente de travaux.

Monsieur le Maire a donc contacté l'entreprise GLIOZZO afin de trouver une solution.

Le commercial de GLIOZZO a proposé une reprise de l'engin à 24 000.00 € TTC et a proposé un engin compatible avec les attentes du service technique pour un prix de 51 840.00 €.

Il reste donc 27 840.00 € à financer pour l'achat de cet engin.

Cette dépense est donc à prévoir au budget 2024.

Le conseil municipal prend acte de cette information

5 – Divers

• Informations MAM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la rambarde de sécurité côté jardin et terrasse a été installée par les agents du service technique en régie et que les personnes porteuses du projet ont pratiquement terminé les travaux d'aménagement intérieur du local.

Elles sont dans l'attente d'un rendez vous avec la PMI.

Elles nous tiendront informés de ce rendez vous et de la suite des installations.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

• Travaux demandés à l'école par les enseignantes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la dernière réunion qu'il a eu avec les enseignantes.

Ces dernières ont dressé une liste des travaux à faire à l'école ; ces travaux seront effectués durant les vacances scolaires pour ce qui est faisable rapidement. Les souhaits plus importants seront étudiés et prévus au budget 2024 si la commission école souhaite donner suite et si ces travaux s'avèrent financièrement réalisables.

• Alarme PPMS école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux diverses réunions avec les enseignantes et la gendarmerie il y a lieu d'équiper l'école d'un système d'alarme silencieuse en cas d'intrusion.

Ce dispositif, rendu obligatoire par les textes officiels sera mis en place avant la fin 2024.

Des entreprises spécialisées seront consultées pour des devis.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

- **Le banc de l'amitié**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CAPO Marie afin qu'elle explique l'idée soumise par la directrice des ALP.

En effet, face à la problématique actuelle du harcèlement en milieu scolaire et de l'exclusion, il a été proposé de mettre en place dans la cour de l'école le banc de l'amitié.

Il s'agit pour les élèves de l'école de décorer ce banc en faisant appel à leur imagination.

Ce banc a pour objectif de permettre aux enfants timides, qui se sentent seuls ou rencontrent des difficultés pour se faire des amis puissent s'y assoir.

La pratique est simple, les enfants s'installent sur le banc dès qu'ils en ressentent le besoin et leurs camarades peuvent les y rejoindre pour discuter ou leur proposer de jouer avec eux.

Cette initiative représente une aide précieuse pour les enfants ayant des difficultés à s'intégrer dans un groupe et qui ne connaissent personne.

Ce banc permettra également à l'équipe encadrante de repérer rapidement les enfants en situation délicate et pourront rapidement intervenir.

Le conseil municipal prend acte de cette information.


- **Passage de l'éclairage public en LED**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été démarché par une entreprise proposant d'équiper tout le village en LED.

Monsieur le Maire soucieux de rétablir l'éclairage public dans le village, la nuit, afin d'éviter les actes de malveillance et de vandalisme, propose de contacter des entreprises spécialisées afin de leur demander des devis pour l'équipement total du village en LED.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00 précises.
Ont signé les membres présents :

Mr Le Maire CALVET Christophe 	Le Secrétaire de séance ROUX Jean Michel
LOUIS Josy	MENDEZ Sonia
BERLIET Yves	PALANQUE Guillaume
MAIRE Evelyne	CAPO Marie
CREDEVILLE Aurélie	SULTANA Michel